

**Corée**

L'agression contre la République de Corée a été déclenchée par les troupes nord-coréennes le 25 juin 1950. Le Conseil de sécurité, en l'absence de l'Union soviétique, réagit immédiatement et adopta, le jour même, une résolution ordonnant la suspension des hostilités et le retrait des troupes nord-coréennes. Les Nord-Coréens n'ayant tenu aucun compte de cette résolution, le Conseil de sécurité recommanda aux pays membres, le 27 juin, de venir en aide à la République de Corée, et, le 7 juillet, de mettre à la disposition d'un commandement unifié des secours militaires et autres. L'opinion publique et officielle du Canada se montra, dans l'ensemble, favorable aux mesures ainsi prises en vue d'arrêter l'agression. Le 28 juin, M. Pearson déclara à la Chambre des communes que, même si le Canada n'avait pas voix au Conseil de sécurité, "la Chambre appuierait, comme le faisait d'ailleurs le Gouvernement, les mesures prises par le Conseil de sécurité, parce qu'elles représentaient une action collective pour la paix, réalisée par l'intermédiaire des Nations Unies". Le 12 juillet, le Canada fournissait au Commandement unifié trois destroyers, le 21 juillet une escadrille de transport aérien, et le 11 août, grâce au concours des Lignes aériennes du Pacifique canadien, des facilités pour le transport des passagers entre Vancouver et Tokio. Le 7 août, le Gouvernement autorisait le recrutement d'un contingent spécial pour la Corée, sous réserve de la sanction du Parlement. Celui-ci vota dans ce but la loi concernant les forces canadiennes, qui reçut la sanction royale le 9 septembre.

Au cours des mois de juillet et août et des deux premières semaines de septembre, les troupes des Nations Unies ont livré d'opiniâtres combats défensifs, retraitant d'abord, puis s'accrochant avec ténacité à la tête de plage du périmètre de Fusan. Le 1er août, après une absence de plusieurs mois, le délégué de l'U.R.S.S. revint au Conseil de sécurité, où, par ses manœuvres, il empêcha la majorité du Conseil de prendre des mesures efficaces contre l'agression. L'abus du veto par l'Union soviétique poussa les autres membres des Nations Unies à déférer le problème coréen à l'Assemblée générale lorsqu'elle s'ouvrit à la mi-septembre. A ce moment-là, l'audacieux débarquement d'Inchon fit tourner le sort des armes en Corée et obligea les Nations Unies à prendre des décisions politiques de toute urgence, tandis que leurs troupes se rapprochaient du 38e parallèle. Le 7 octobre, l'Assemblée générale adopta la Résolution des Huit, qui reçut l'appui du Canada. Cette résolution approuvait tacitement la conclusion de la campagne militaire au-delà du 38e parallèle. En outre, elle précisait que les troupes des Nations Unies ne resteraient pas plus longtemps qu'il ne le faudrait pour assurer l'existence d'une Corée unie, indépendante et démocratique, et recommandait le rétablissement économique du pays.

Au début de novembre, l'intervention soudaine de la Chine communiste menaçait d'entraîner une guerre générale et remit la Corée au premier plan de l'actualité diplomatique. Tandis que le monde entier se perdait en con-